



Contrat mariage et succession

Par **soomip**, le **20/09/2014** à **12:13**

Bonjour,

je suis en couple avec une femme qui a 3 enfants d'un précédent union, moi j'ai un enfant aussi d'avant. Nous souhaitons nous marier et faire un enfant en commun. J'ai l'occasion d'acheter une maison, j'aimerais savoir quel contrat de mariage prendre pour que ma femme ne soit pas lésée lors de mon décès et qu'elle puisse profiter de la maison jusqu'à la fin de sa vie ?

Merci par avance

Par **domat**, le **20/09/2014** à **12:28**

bjr,

il serait mieux d'attendre le mariage pour acquérir ce bien ainsi le bien appartiendra à la communauté et vous pourrez vous faire une donation de l'usufruit de l'universalité de vos biens voir même un testament léguant l'usufruit de vos biens à l'autre conjoint.

je vous conseille de voir un notaire qui saura, en fonction de vos situations personnelles, vous conseiller.

mais quand il existe un conjoint survivant et des enfants du défunt d'un autre lit, la situation est par principe conflictuelle.

cdt